



81600

Tél. : 05 63 33 01 43
Fax : 05 03 81 59 33

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 FEVRIER 2019 à 20 h 30

Nombre de conseiller en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers absents : 6 excusés : 6

Nombre de conseillers 30/01/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 7 février à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BAULÈS Jean-François, Maire.

Étaient présents : BAULES J-F - BOIJEOT A. - DUBIETZ P. - SERRUS T. – CENEDESE A. - ASTIÉ B. - PEZET A. - GALTIER A. - MALBERT D.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés : VASSEUR MH. – DOS REIS P. - FILSJEAN M. – DELLUC J-L.

Étaient absents ayant donné procuration : AMANS K. (à BAULÈS.) - LAVILLE L. (à MALBERT D.)

M. DUBIETZ P. a été élu secrétaire de séance.

20H30 : Ouverture de la séance par Monsieur BAULES Jean-François, le Maire.

Le compte rendu de la séance du 13 décembre 2018 n'amenant pas de remarque, il est adopté à l'unanimité.

I- CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET (DELIB2019/01)

Mme BRIERE était en CDD sur un poste non permanent pour l'entretien des locaux (école, MJC, ateliers ...)

En vue de sa titularisation, il convient de créer un poste permanent à temps non complet (20h annualisées), le besoin d'entretien étant pérenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

DECIDE de créer un poste permanent à temps NON COMPLET d'adjoint technique, cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux-ATT pour une durée hebdomadaire de travail de 20/35^{ème} d'heures pour les fonctions d'entretien des locaux à compter du 8 février 2019.

II- CONVENTION DE SERVITUDES - ENEDIS (DELIB2019/02)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés au lieu dit Nassié doivent emprunter la propriété de la commune (parcelle F 0103).

A ce titre, il convient de passer une convention de servitudes pour autoriser ENEDIS à emprunter la dite parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

AUTORISE ENEDIS, SA à emprunter la parcelle F 0103 Nassié en vue des travaux à réaliser.

III- AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DELIB2019/03 et DELIB2019/04)

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'ouvrir des crédits afin de verser le solde de Fonds de concours de la commune à la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet lié aux frais de modification du POS de Técou.

La dépense d'investissement concernée s'élève à 586.30 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

ACCEPTE l'ouverture de crédit pour le montant annoncé.

FIXE la durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée à UN an.

**IV- TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAU DE TELECOMMUNICATION ELECTRONIQUE
(17-EF-0010 Dissimulation BT sur P16 Penou) (DELIB2019/05)**

M. Le Maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) exerce aux lieux et place des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité.

M. Le Maire suggère de profiter de ces travaux pour enfouir le réseau de télécommunications doivent de Pagézou. Le montant estimé à charge de la commune est de 21 500.00 € TTC.

M. le Maire propose à l'assemblée de donner son aval au SDET pour la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

APPROUVE la proposition qui lui est faite,

**V- Marché 2018/01 : Maitrise d'œuvre « Développement et valorisation du village de Técou »
(DELIB2019/06)**

M. Le Maire rappelle qu'un marché pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de développement et valorisation du village de Técou a été lancé en date du 24/12/2018.

Les membres de la commission d'appel d'offres (CAO) se sont réunis le 26/01/2019 à afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

M. le Maire informe l'assemblée qu'une seule offre a été remise et conforme :

Candidat	Montant de la prestation	Montant du Marché estimatif HT (€)	Montant de la maîtrise d'œuvre estimatif HT (€)
Ugo NELSON	7%	2.9 Millions	203 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

DECIDE de retenir la proposition de M. Ugo NELSON et de valider ainsi la décision de la CAO,

VI- Questions diverses

- **Cimetière :** Le Procès-verbal de constat d'abandon de concessions a été fait : 7 concessions sont concernées au Village et 11 au Nay. Les panneaux d'information seront placés sur les concessions.
- **Urbanisme :**
 - **Un bornage a été fait sur le chemin derrière le cimetière.** Une route permettant la circulation du chemin de la Bouriette à la RD16 pourrait être réalisée permettant ainsi une meilleure visibilité.
 - **Bornage chemin de Cocart :** Pour rappel, suite à un désaccord sur l'implantation du chemin de Cocart et suite à une expertise judiciaire, le contentieux a tranché sur un bornage à frais partagés entre la commune et Mr et Mme Burley. La commune a renvoyé le devis (50% des frais de bornage) à XMGE (le cabinet chargé du bornage)

mais le devis de Mme Burley n'a jamais été validé malgré les multiples relances du cabinet.

La solution désormais est que la commune prenne en charge la totalité des frais : elle se fera rembourser par la suite par démarche juridique.

- **Point Travaux**

- **Assainissement** : les études préliminaires à la mise en place de la nouvelle station d'épuration sont lancées (étude géotechnique, plan d'épandage et passage caméra). Une réunion avec le bureau d'études CT2E et les partenaires financiers aura lieu courant février.
- **Voirie** : Des ralentisseurs vont être placés à l'entrée des hameaux de Marlac et Taurines afin de limiter la vitesse excessive. Coût des travaux : 13 000.00 €

- **Point Ecole**

- **Rythmes scolaires** : M. BOIJEOT indique que le rythme actuel (4.5 jours) a été confirmé par le Président de la CAGG à l'inspection académique avec copie à la mairie et au directeur de l'école.
- **Organisation ATSEM** : une réunion d'information et d'échanges a eu lieu à la CAGG à la demande des parents d'élèves de l'école de Técoü.
- **Scolarisation des enfants de -3 ans** : A la demande de la CAGG, et en accord avec l'inspection académique, un courrier sera envoyé à chaque parent précisant que l'inscription éventuelle de leur enfant de -3 ans devait se faire en mairie en fonction de critères pré-établis par le conseil municipal.
- **Grand débat national** : une communication a été distribuée aux habitants afin de connaître les intentions des técouçais : aucune demande à ce jour.
- **Médaille des sports et de la vie associative** : une médaille sera remise à Mme ALBAREDE Reine à la préfecture du Tarn : M. Boijeot représentera la Mairie.
- **« Partenariat » avec la cave de Técoü** : la cave souhaite faire venir une troupe de théâtre (« Un temps de chien » le vendredi 22 mars 2019). La mairie sera « partenaire » (mise à disposition de l'estrade, relai communication).

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à

23 h 00